



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

MARDI 8 JUILLET 2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

Mardi 8 juillet 2014

Sur convocation en date du 26 juin 2014, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille & Vilaine s'est réuni le mardi 8 juillet 2014, à 11 h 00, au Village des Collectivités, à Thorigné-Fouillard, sous la présidence de monsieur Jean-Claude HAIGRON, Président du Centre de Gestion et Conseiller Municipal de Vern-sur-Seiche, pour l'installation du nouveau Conseil d'Administration.

La présidence a ensuite été assurée par monsieur Louis LE COZ, doyen d'âge, pour l'élection du Président.

Enfin, monsieur Jean-Jacques BERNARD a assuré la présidence de la réunion en sa qualité de nouveau Président du Centre de Gestion.

ÉTAIENT PRÉSENTS	
TITULAIRES	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES	
BERNARD Jean-Jacques	Maire de THORIGNÉ-FOUILLARD
LE COZ Louis	Adjoint au Maire de REDON
LAHAYE Patrick	Adjoint au Maire de LA BOUËXIÈRE qui a reçu POUVOIR de M^{me} Marie-Pierre RANSONNETTE
LE BLOND Grégoire	Maire de CHANTEPIE qui a reçu POUVOIR de M^{me} Chantal PÉTARD-VOISIN
SIMON-GLORY Évelyne	Maire de PLESDER qui a reçu POUVOIR de M. Didier ROBIN
LE FUR Christine	Adjointe au Maire de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE
LAUNAY Alain	Maire de PLEURTUIT qui a reçu POUVOIR de M. Yves HISOPE
MORICE Marie-Christine	Maire de ÉTRELLES
DURAND Joseph	Adjoint au Maire de BRÉAL-SOUS-MONTFORT
PERRAULT Ghislaine	Adjointe au Maire de MONTERFIL
CLOSSAIS Claudine	Maire de ANTRAIN
GOURRONC Philippe	Maire de GOVEN
PITRE Marie-Odile	Adjointe au Maire de DINARD
de la VERGNE Aude	Adjointe au Maire de CHÂTEAUBOURG
GORRÉ Gérard	Adjoint au Maire de LE CROUAIS
MÉHAIGNERIE Marianick	Maire de BALAZÉ
MARÉCHAL Joseph	Adjoint au Maire de LE PERTRE
PIEDVACHE Bernard	Maire de BOISGERVILLY
DAUCÉ Marie-Hélène	Maire de ROMILLÉ, Conseillère Générale

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS	
LEFEUVRE Michel	Vice-Président de SAINT-MALO AGGLOMÉRATION Maire de LA VILLE-ÈS-NOAIS
HARDY Jean-Pierre	Vice-Président de FOUGÈRES COMMUNAUTÉ Maire de SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE	
ROUAUX Claudia	CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE BRETAGNE Conseillère Municipale de MONTFORT-SUR-MEU
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ADHÉRENTES	
CHARDONNET Hubert	Adjoint au Maire de la Ville de RENNES
ABLAIN Patrice	Adjoint au Maire de la Ville de FOUGÈRES
SUPLÉANTS	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES	
FOUGLÉ Alain	Maire de FEINS
LAVASTRE Isabelle	Maire de GAHARD
RUELLO Jacques	Maire de CINTRÉ
BOUCHER Marie-Claire	Maire de SAINT-GEORGES-DE-REINTEBAULT
PAIRÉ Nicole	Maire de RIMOU
CABANIS Florence	Adjointe au Maire de PACÉ
CARIO Jean	Conseiller Municipal de PIPRIAC
MONNIER Robert	Maire de SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS	
CHARLOT Anne	Vice-Présidente du CCAS de VITRÉ Adjointe au Maire de VITRÉ
AUTRES PARTICIPANTS	
CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE	
HUBY Jean-Paul	Directeur Général des Services
ZAM Laurent	Directeur Général Adjoint
PAVIOT Jean-Michel	Secrétaire Général
BEAUCOUDRAY Philippe	Responsable du service « Technologies de l'Information »
ENDEWELT Élise	Responsable du service « Conseil et Développement »
GAUBERT Séverine	Responsable du service « Statuts – Rémunération »
JACQUET Nathalie	Responsable du service « Concours – Examens »
RÉGNAULT Christèle	Responsable du service « Mobilité - Emploi – Compétences »
SOYER Sylvie	Responsable du service « Conditions de Travail »
BELLITI Laurence	Assistante de Direction
JEGOU Gwénaëlle	Assistante de Direction
ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS	
TITULAIRES	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES	
ROBIN Didier	Maire de TRESSÉ qui a donné POUVOIR à M^{me} Évelyne SIMON-GLORY
PÉTARD-VOISIN Chantal	Adjointe au Maire de LE RHEU qui a donné POUVOIR à M. Grégoire LE BLOND

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS	
RANSONNETTE Marie-Pierre	Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de LIFFRÉ Adjointe au maire de LIFFRÉ qui a donné POUVOIR à M. Patrick LAHAYE
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE	
PATAULT Anne	CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE BRETAGNE Conseillère Municipale de RENAC
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ADHÉRENT	
HUON Jeannine	Vice-Présidente du CONSEIL GÉNÉRAL D'ILLE-ET-VILAINE
DAUGAN Marie	CONSEILLÈRE GÉNÉRALE D'ILLE-ET-VILAINE
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ADHÉRENTES	
Michèle LOMBARDIE	Adjointe au Maire de la Ville de SAINT-MALO
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS	
BONNIN Philippe	Représentant du CA du SDIS 35 Maire de CHARTRES-DE-BRETAGNE
HISOPE Yves	Représentant du CA du SDIS 35 Maire de GENNES-SUR-SEICHE qui a donné POUVOIR à M. Alain LAUNAY
SUPLÉANTS	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES	
DEIN Daniel	Maire de ORGÈRES
HERVÉ Pascal	Maire de BAZOUGES LA PÉROUSE
MÉNARD Joseph	Maire de OSSÉ
DAVID Delphine	Maire de MONTFORT-SUR-MEU , Conseillère Régionale
THOMAS Pierre	Maire de SAINT-OUEN-DES-ALLEUX
THÉBAULT Yves	Maire de BAIN-DE-BRETAGNE
MONNERIE Philippe	Maire de SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE
MÉNARD Gilbert	Maire de LE SEL-DE-BRETAGNE , Conseiller Général
SOLIER Marie-Élisabeth	Maire de MONT-DOL
PLOUHINEC Albert	Maire de CESSON-SÉVIGNÉ
RAULT Henri	Maire de CHAUVIGNÉ , Conseiller Général
LE MEN Brigitte	Maire de MONTGERMONT
CROCQ André	Maire de CHAVAGNE
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS	
RENOUL Michel	Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de REDON Maire de LANGON
GAUTIER Michel	Vice-Président de RENNES MÉTROPOLE Maire de BETTON , Conseiller Général
AUTRES PARTICIPANTS	
TRÉSORERIE PRINCIPALE DE RENNES MUNICIPALE	
DORÉ André	Trésorier Principal de Rennes Municipale Agent Comptable du Centre de Gestion
CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE	
LAUNAY Ludivine	Responsable du service « Ressources »

Madame Aude de la VERGNE, benjamine de l'assemblée, est désignée comme Secrétaire de Séance.

Jean-Claude HAIGRON, après avoir procédé à l'appel et constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 10 H 10.

Aude de la VERGNE, en sa qualité de benjamine de l'assemblée, est désignée comme secrétaire de séance.

Jean-Claude HAIGRON indique que, s'agissant de la réunion de mise en place du nouveau Conseil d'Administration et de l'élection du Président, des Vice-Présidents et des Membres du Bureau, les membres suppléants ont été invités à se joindre au conseil à cette occasion mais qu'ils n'ont pas voix délibérative.

Il donne ensuite lecture des résultats des scrutins suite aux élections pour le renouvellement du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du mercredi 25 juin 2014 (résultats communiqués par Monsieur le Préfet - procès-verbal en date du 25 juin 2014).

1. RÉSULTATS DES SCRUTINS SUITE AUX ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 35

A. Pour le collège des représentants des communes

Nombre d'électeurs inscrits dans le département	349	
Nombre d'enveloppes extérieures identifiées	251	
Nombre d'enveloppes extérieures non identifiées	6	
Nombre de votants	251	
Enveloppes de scrutin non conformes	1	
Enveloppes renfermant des bulletins nuls	9	
Enveloppes renfermant des bulletins blancs ou sans bulletin	9	
	Total des suffrages invalidés	17
	Total des suffrages exprimés	5 911
Total des suffrages obtenus pas la liste présentée par l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine conduite par Monsieur Jean-Jacques BERNARD		5 911
Nombre de sièges attribués		21

- 349 électeurs inscrits pour 7 558 voix
- 251 votants (71,92 %) pour 5 911 suffrages exprimés (78,21 %)

B. Pour le collège des représentants des établissements publics locaux

Nombre d'électeurs inscrits dans le département	213	
Nombre d'enveloppes extérieures identifiées Nombre d'enveloppes extérieures non identifiées	127 10	
Nombre de votants	127	
Enveloppes de scrutin non conformes	3	
Enveloppes renfermant des bulletins nuls	9	
Enveloppes renfermant des bulletins blancs ou sans bulletin	2	
	Total des suffrages invalidés	38
	Total des suffrages exprimés	3 194
Total des suffrages obtenus pas la liste présentée par l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine conduite par Monsieur Jean-Jacques BERNARD		3 194
Nombre de sièges attribués		3

- 213 électeurs inscrits pour 4 447 voix
- 127 votants (59,62 %) pour 3 194 suffrages exprimés (71,82 %)

C. Résultats globaux

562 électeurs inscrits pour 12 005 voix

378 enveloppes extérieures identifiées et **16** enveloppes extérieures non identifiées

4 enveloppes de scrutin non conformes, **18** renfermant des bulletins nuls et **11** renfermant des bulletins blancs ou sans bulletin

55 suffrages invalidés

- soit **378 votants (67,26 %)** pour **9 105 suffrages exprimés (75,84 %)**.

Jean-Claude HAIGRON donne lecture de la liste des nouveaux membres élus au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine.

Il précise que 9 représentants des collectivités adhérentes au CDG 35 depuis le 1^{er} janvier 2014 participeront dorénavant aux réunions du Conseil d'Administration avec voix délibérative.

Il s'agit des membres suivants :

▶ **Collège spécifique des représentants de la Région Bretagne adhérente**

- **Claudia ROUAUX**, Conseillère Régionale de Bretagne et Conseillère Municipale de Montfort-sur-Meu
- **Anne PATAULT**, Conseillère Régionale de Bretagne et Conseillère Municipale de Renac

▶ **Collège spécifique des représentants du Département d'Ille-et-Vilaine adhérent**

- **Jeannine HUON**, Vice-Présidente du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine
- **Marie DAUGAN**, Conseillère Générale d'Ille-et-Vilaine

▶ **Collège spécifique des représentants des communes adhérentes**

- **Hubert CHARDONNET**, Adjoint au Maire de la Ville de Rennes
- **Michèle LOMBARDIE**, Adjointe au Maire de la Ville de Saint-Malo
- **Patrice ABLAIN**, Adjoint au Maire de la Ville de Fougères

▶ **Collège spécifique des représentants des établissements publics adhérents**

- **Philippe BONNIN**, Représentant du CA du SDIS 35 et Maire de Chartres-de-Bretagne
- **Yves HISOPE**, Représentant du CA du SDIS 35 et Maire de Gennes-sur-Seiche

Jean-Claude HAIGRON prononce ensuite quelques mots à l'attention de l'assemblée :

« Je voudrais remercier les collègues qui m'ont accompagné au cours de ce mandat 2008-2014 et qui ont toujours été extrêmement disponibles et présents. Ils se sont énormément investis dans l'ensemble des actions menées, accompagnés par notre administration.

Je tiens par ailleurs à souligner l'excellent esprit qui a toujours présidé à l'ensemble de nos rencontres qui se sont déroulées dans un climat de convivialité mais aussi d'efficacité.

Je voudrais également remercier l'administration du centre de gestion. Administration avec un grand A, de l'adjoint à l'administrateur ... parce que nous sommes, ici, accompagnés par une administration de qualité. Je peux le dire sans flatterie : nous avons du personnel extrêmement compétent et qui a un savoir-être reconnu. Nos agents sont de véritables experts au service de l'ensemble des élus ainsi que du personnel de la Fonction Publique Territoriale de notre département. Je vous demande, monsieur le Directeur Général, d'être mon porte-parole pour remercier l'ensemble des fonctionnaires, tant du siège que des Missions Temporaires.

Je continuerai en tant qu'élu dans des instances nationales d'être le relais de vos préoccupations au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, au Conseil Commun des Fonctions Publiques ainsi qu'au CNFPT. Vous pouvez compter sur moi pour faire part de vos remarques. En faisant remonter des problèmes extrêmement concrets, on peut faire avancer les choses. J'en veux pour preuve deux exemples :

- **Le projet de décret pour la mise en place des commissions consultatives paritaires** qui a été soumis au CSFPT : au regard des arguments apportés par les services du CDG 35, j'ai pu convaincre les membres et le représentant de la DGCL des imperfections importantes de ce texte. Il y a donc eu un avis unanime de rejet et un accord pour travailler sur un texte plus adapté dans les deux prochaines années.
- **L'expression du CDG 35 sur les propositions pour améliorer le reclassement des agents.** En effet, j'ai récemment présidé une table ronde dans le cadre d'un colloque sur la pénibilité au travail et les mesures d'accompagnement. J'ai demandé au Secrétaire Général du CDG 35 de venir présenter, à cette occasion, notre dispositif. Un intérêt certain a été manifesté sur nos interventions qui seront reprises lors de la préparation du projet de loi sur la déontologie des fonctionnaires.

Mesdames et Messieurs les administrateurs, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite de bien travailler avec Jean-Paul HUBY sous la présidence de Jean-Jacques BERNARD qui connaît déjà bien cette institution. Je ne me fais pas de souci ; en plus, il joue sur son terrain de Thorigné-Fouillard.

Félicitations à vous tous et Merci. »

Applaudissements de l'Assemblée.

Jean-Claude HAIGRON fait appel au doyen d'âge pour assurer la présidence du Conseil pour l'élection du Président. Il s'agit de Monsieur Louis LE COZ, Adjoint au Maire de Redon, qui sera assisté de Madame Aude de la VERGNE, Adjointe au Maire de Châteaubourg, et Monsieur Grégoire LE BLOND, Maire de Chantepie, benjamins de cette assemblée. Il en profite pour souhaiter à Monsieur LE COZ un joyeux anniversaire qui a fêté, la veille, ses 77 ans.

Louis LE COZ adresse ses remerciements pour la confiance qui lui est accordée et, avant de procéder à l'élection du Président, tient à remercier Monsieur HAIGRON au nom de tout le Conseil d'Administration :

« Je tenais à te remercier et à te féliciter, Jean-Claude. Au cours de ce mandat et des mandats précédents, tu as contribué à une excellente ambiance et un superbe travail.

Le bilan du CDG, à la fin de ce mandat, est admirable à tous points de vue.

Comme tu nous l'as dit, tu vas continuer à œuvrer au niveau national et, très certainement, nous aurons besoin de tes conseils.

Merci encore Jean-Claude, pour tout et au nom de tous. »

Applaudissements de l'Assemblée.

Louis LE COZ fait état des pouvoirs :

- ♦ Monsieur Didier ROBIN a donné pouvoir à Madame Évelyne SIMON-GLORY,
- ♦ Madame Marie-Pierre RANSONNETTE a donné pouvoir à Monsieur Patrick LAHAYE,
- ♦ Madame Chantal PÉTARD-VOISIN a donné pouvoir à Monsieur Grégoire LE BLOND,
- ♦ Monsieur Yves HISOPE a donné pouvoir à Monsieur Alain LAUNAY.

2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Louis LE COZ, après avoir pris la présidence de la réunion, demande s'il y a des candidatures. Aucune candidature n'étant présentée, il fait part de son plaisir de présenter la candidature de monsieur Jean-Jacques BERNARD, Maire de Thorigné-Fouillard.

Louis LE COZ fait ensuite procéder à la distribution des bulletins de vote et à la circulation de l'urne. Aude de la VERGNE et Grégoire LE BLOND, benjamins de l'assemblée, constituent le bureau électoral.

Louis LE COZ proclame les résultats :

- nombre d'inscrits	: 33
- nombre de votants	: 27
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 27
- nombre de bulletins blancs et nuls	: 1
- nombre de suffrages exprimés	: 26
- majorité absolue	: 14

Monsieur Jean-Jacques BERNARD obtient 26 voix.

Louis LE COZ proclame monsieur Jean-Jacques BERNARD élu Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine.

Applaudissements de l'Assemblée.

Louis LE COZ cède ensuite sa place au nouveau Président du Centre de Gestion en lui adressant toutes ses félicitations.

Jean-Jacques BERNARD prononce ensuite un discours à l'attention de ses collègues administrateurs :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues, à l'issue du témoignage de confiance que vous venez à l'instant de m'adresser à travers cette élection à la fonction de Président du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, je souhaite entamer mon propos en adressant plusieurs sincères remerciements :

- ♦ *Remerciements à chacune et chacun d'entre vous qui avez accepté de vous investir en tant qu'administrateur au sein de notre nouveau conseil qui compte désormais 33 membres titulaires, dont 24 titulaires et autant de suppléants élus sur une liste unique (ce qui n'a pas été le cas dans de nombreux départements), présentée par l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine. Elle a été élaborée avec une attention particulière portée tant à la représentativité démographique, géographique, politique qu'à la parité. Cette liste unique marque aussi notre volonté de rassemblement et de poursuite, en continuité des précédents mandats, d'un travail d'équipe empreint d'écoute, de dialogue, de concertation, de libre expression, principes démocratiques essentiels à la sérénité et à qualité de nos travaux. Sur ces points, je m'engage, en tant que président, à en être le garant tant au sein de notre conseil d'administration que dans les relations quotidiennes avec les agents ainsi qu'avec chacun de nos interlocuteurs et partenaires.*
- ♦ *Remerciements et message de bienvenue en ce début de mandat aux neuf représentants des collectivités et établissements adhérents qui nous rejoignent. Leur arrivée constitue une formidable opportunité de renforcement de nos actions au service de l'ensemble des employeurs territoriaux et de leurs agents garants de la qualité des services public locaux.*
- ♦ *Merci aussi aux 48 collègues qui, dans un calendrier particulièrement exigeant, ont répondu favorablement aux sollicitations pour figurer sur la liste dite complémentaire qui porte le nombre total de candidats à 96, soit quatre fois le nombre de poste de titulaires ! Voilà une belle piste de proposition de simplification administrative !*
- ♦ *Remerciements appuyés enfin à Jean-Paul HUBY, Jean-Michel PAVIOT et Laurence BELLITI, Directeur, secrétaire général et assistante de direction du CDG, ainsi qu'à Isabelle MAILLARD, Directrice de l'AMIV, qui, en appui indispensable des services de l'état, ont été les chevilles ouvrières de l'organisation de ce scrutin. Ce dernier affiche un taux de suffrages exprimés global de 75,84 %, soit 9 105 suffrages sur un potentiel de 12 005 correspondant à un nombre d'agents gérés, en progression de 7 400 agents depuis la création du CDG en 1986 dont le premier Président fut Paul RUAUDEL, Maire de Saint-Grégoire.*

Le CDG comptait alors 9 agents au siège, doté de 700 m², rue du champ marqué à Saint-Grégoire, et 5 agents au service de remplacement. Celui-ci préfigurait le service Missions Temporaires regroupant, 26 ans plus tard en 2014, plus de 300 agents qui s'ajoutent à la centaine d'agents du siège installés, depuis l'été 2008, dans ce Village des Collectivités Territoriales sur 4 000 m² dédiés au CDG.

L'évocation de ce village des collectivités locales me donne l'occasion de rendre hommage aux présidents successifs qui ont permis au CDG 35, par leur investissement, de devenir un acteur incontournable de la fonction publique territoriale, mais aussi un tiers de confiance reconnu pour son professionnalisme, s'appuyant sur la qualité de son organisation et l'expertise de ses agents ainsi que ses capacités d'adaptation et d'innovation.

Élu personnellement pour la première fois au conseil d'administration du CDG en 2001 aux côtés du président Robert BARRÉ, Maire de Bruz, successeur de Paul RUAUDEL président durant trois mandats, je me souviens de l'énergie déployée par Robert BARRÉ pour faire émerger ce projet de village des collectivités locales. J'avais d'ailleurs eu l'occasion d'accompagner et de favoriser ce dossier en tant que Maire de la commune d'accueil, fier de cette implantation qui a largement contribué à la notoriété de Thorigné-Fouillard.

Je me remémore, à l'occasion du démarrage du chantier en janvier 2007, les discours saluant une initiative originale de construction d'un pôle tertiaire public novateur, porteur de synergies nouvelles et rassemblant, sur un même site, les différents centres de ressources dédiées au secteur public local. Le CDG poursuivait à cette occasion un objectif prioritaire, ADN de notre établissement public, à savoir la mutualisation de moyens (salle de réunion, restauration, maintenance, stationnement), autant de facteurs de rationalisation des coûts d'investissement et des charges de fonctionnement. C'était un rapprochement des partenaires, vecteur de cohérence, gage d'efficience et de qualité du service public local, au bénéfice de l'ensemble des usagers, citoyens, personnels et élus.

Robert BARRÉ, confronté à des besoins d'extension des locaux du CDG d'Alphasis à Saint-Grégoire pour faire face, notamment, aux nouvelles missions induites par une nouvelle loi sur la fonction publique territoriale, avait, dès 2004, lancé cette idée de regroupement des différentes structures devenues aujourd'hui partenaires de ce projet ambitieux. Il nous avait accueillis, le 8 juillet 2008, ici même alors que s'achevait à peine le chantier du village qui se concrétisait enfin.

Il y a six ans jour pour jour, Jean-Claude, tu étais élu à ton tour président du centre de gestion après avoir été membre du bureau dès 1995, puis vice-président de 2001 à 2008. J'ai eu le plaisir de travailler à tes côtés en tant que vice-président tout au long de ce mandat que tu auras marqué de ton empreinte, confortant le savoir-faire du CDG en conjuguant, je te cite, expertise et proximité.

Lors de notre dernier CA du précédent mandat, Louis LE COZ et moi-même avons eu l'occasion de t'exprimer notre gratitude pour la confiance que tu as témoignée à chacun des Vice-Présidents et membres du bureau et notre reconnaissance pour ton investissement au service de cette institution.

Je veux personnellement te dire ma gratitude et t'exprimer mes remerciements et la satisfaction pour le travail accompli ensemble tout au long de ces 13 dernières années. Tes résultats nous obligent et nous appellent au volontarisme et à la poursuite du travail d'équipe, une équipe renouvelée qui voit l'arrivée de candidats porteurs de nouvelles expériences, de nouvelles compétences et expertises, complémentaires de celles des anciens élus. Engagés ensemble pour mettre notre disponibilité au service de l'intérêt général, nous devons faire preuve d'un souci constant de proximité, de notre capacité d'anticipation, conjugués à une unité et une cohésion indispensables à la cohérence de notre action. Tu as toujours su, même dans des situations difficiles et personnellement éprouvantes, porter une attention particulière à la qualité des relations humaines, qu'il s'agisse du travail conduit avec les élus ou les agents. Le savoir-faire, s'il est indispensable à la qualité du travail, ne saurait être suffisant. Il doit être accompagné de l'indispensable savoir-être qui constitue le supplément d'âme de cette maison que tu as su insuffler et qu'il nous appartient de conforter tout au long de notre mandat. La qualité du binôme Maire/Président – DG/secrétaire de mairie est aussi un élément essentiel à la réussite d'un projet de mandat.

Parce que tu nous avais associés, Louis et moi-même, au recrutement du successeur de Michel MORIN, directeur durant 21 ans du CDG, une longévité qui est sûrement un signe de la qualité relationnelle évoquée à l'instant, je sais pouvoir compter sur les qualités professionnelles de Jean-Paul HUBY, notre directeur, et de son équipe associant savoir-faire et savoir-être pour poursuivre et amplifier les actions engagées.

Nous voici à l'aube d'un nouveau mandat qui se profile dans un contexte très différent des trois dernières décennies marquées par la création de la fonction publique territoriale, conséquence directe de la décentralisation que le législateur avait prévue dès la loi fondatrice du 2 mars 1982. Contexte différent en référence à l'environnement économique fondamentalement chamboulé depuis l'émergence d'une crise économique à l'automne 2008 qui ne lâche pas prise et induit une réfaction sensible des ressources des collectivités et de leurs groupements. Ceux-ci sont conjointement impactés par des évolutions de l'environnement institutionnel, marqué par un renforcement de l'intercommunalité conduisant à l'émergence de nouvelles organisations, et à la recherche de nouvelles mutualisations de moyens dans le cadre notamment de l'élaboration des schémas de mutualisations.

Ce mandat atypique, qui s'inscrit dans une perspective de raréfaction des ressources et de mouvance institutionnelle (évolution des compétences Département / Région / Interco / Communes), reste heureusement marqué par un dynamisme démographique envié qui constitue une chance pour notre territoire et une exigence pour ses élus de pérennisation de la qualité de nos villes, gage de la qualité de vie de ses habitants et du maintien de la cohésion sociale.

Faire aussi bien c'est un minimum, voire mieux avec moins de moyens, tel doit être sans doute au moins pour la première moitié de ce mandat notre objectif commun. Nous devons ensemble être à la hauteur des défis qui s'annoncent porteurs d'enjeux déterminants.

Notre projet résumé à travers notre profession de foi prend appui sur des valeurs et des fondamentaux qui constituent un socle pérenne porteur de nouvelles propositions.

Le contrat d'objectifs et de moyens élaboré en 2008 et modifié en 2011 constitue un outil efficace au service de notre projet politique. Il a fait l'objet en mai dernier d'une évaluation - bilan des actions du mandat et je vous renvoie à la lecture du document support de cette évaluation qui est à votre disposition pour prendre la mesure du travail accompli en déclinaison des trois axes de travail.

1^{er} axe de travail : une relation de services aux collectivités d'Ille et vilaine : quelques actions du mandat et chiffres clés 2013

102 collectivités visitées dans le mandat, 11 819 agents gérés fin 2013 soit + 20 % en 6 ans, 9 000 visiteurs au village et 38 000 appels en 2013, 55 000 / mois site internet relooké, 38 250 paies, 293 241 heures travail service missions temporaires - 145 portages de contrats + 123 % en 6 ans.

2^{ème} axe de travail : la dimension humaine au cœur du projet :

571 collectivités adhérentes à la médecine du travail - 10 350 agents suivis, 49 documents uniques d'évaluation des risques professionnels, 298 dossiers de commission de réforme en 2013, 73 aménagements de poste, 148 recrutements en missions temporaires en 2013, 70 collectivités partenaires de formations, plus des 2/3 d'embauches en Fonction Publique Territoriale dont 75 % en collectivité, 61 en 2013, 973 agents formés au fil des dispositifs Premicol-licence professionnelle.

3^{ème} axe de travail : la contribution à ne fonction publique ouverte et compétente, illustré par :

Le Forum des Élus et de l'Emploi Territorial 2013 à Rennes recevant 1 200 visiteurs et qui se tiendra en 2016 à Brest, les Coopérations régionale et interrégionale concours, la mise en place du master DGSCI DGStructure Coope Interco en partenariat avec Rennes 2, en mars 2014 la formation des agents de maintenances en équipements et espaces publics - 16 stagiaires formés en alternance dans la compétence bâtiments espaces verts et voirie.

Quelles sont les évolutions de moyens au service de ces objectifs ?

- Moyens : 18 postes en plus dans le mandat pour faire face aux missions nouvelles dont le service interrégional concours 2008-2010, 1 200 m² supplémentaires 3^{ème} tranche village dont la livraison est prévue en 2016
- La coopération informatique GO plus : le CDG 35 en est le chef de file pour le développement d'applications dans le domaine des finances, des remplacements, de la carrière, de la paie, de la comptabilité analytique, des instances paritaires.

Le budget : 26 000 000 € en 2014, soit 4 fois celui de 2001 : 6.5 M.

En personnel : les effectifs ont quasiment doublé en 13 ans, passant de 54 à 98 agents.

Un faible endettement uniquement lié à l'investissement du Village des Collectivités.

En recette, des cotisations à seulement 19 % du total de nos recettes, les prestations de services comptant pour 62 %. Ce qui serait un atout si nous subissions un ralentissement brutal de l'assiette de nos cotisations.

Nous pouvons donc nous appuyer pour l'avenir sur un budget sain porteur de projets et d'innovations en s'inscrivant dans cette tradition de renouvellement d'un contrat d'objectifs et de moyens.

J'ai souhaité, avec les membres du Bureau et le Directeur Général des Services, poursuivre cette structuration et cette collaboration exprimée à la fois dans ce projet politique et ce projet d'administration.

Ce contrat, c'est bien entre 2 parties qu'il se conclut. Entre nous, les représentants élus politiques qui fixons le cap et les objectifs de notre programme, et les services qui s'engagent à nos côtés pour mettre en œuvre, décliner, enrichir lesdites orientations.

Toutes les enquêtes menées sur le travail dans la Fonction Publique Territoriale montrent combien il est important de donner du sens à l'activité professionnelle de chacun.

Le C.P.O.M. correspond à ces attentes et permet à chaque agent du CDG de s'inscrire, certes, dans une logique de service public mais encore plus dans une déclinaison précise de celle-ci au bénéfice des compétences de l'établissement.

Pour le mandat qui s'ouvre, je vous propose de réfléchir autour de plusieurs thèmes que nous pourrions traduire à l'automne dans un document cadre. Bien évidemment, toutes ces actions ne sont pas absolument nouvelles car elles s'inscrivent aussi en continuité et prolongement de politiques menées par l'Établissement depuis plusieurs années. C'est un maillon supplémentaire de la chaîne que nous avons créée, mandat après mandat.

Pour la période des 6 années qui débute, l'aspect financier, la recherche d'optimisation, les mutualisations, pèseront à l'évidence dans l'ensemble de nos décisions. Je n'en veux pour preuve que le dernier rapport de l'Inspection Générale de l'Administration, paru il y a quelques jours, sur le devenir des CDG. Il s'inscrit bien sûr dans un mouvement de régionalisation dans lequel le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine aura toute sa place dans les collaborations engagées avec les 3 CDG bretons ou plus (si tant est que la Bretagne reste à 4 départements !).

Mais l'IGA pointe aussi, comme pour les autres établissements publics ou collectivités de la territoriale, un certain nombre d'objectifs qui pourront éventuellement se traduire sur les taux de cotisations aux CDG dans les années à venir.

Pour revenir au contrat, je vous propose de l'organiser autour de 4 axes :

- Au vu des attentes des habitants et des contraintes socio-économiques,
 - Contribuer à la modernisation du service public local face aux enjeux de la mutualisation,
- Au vu des risques humains d'une approche exclusivement financière,
 - Accompagner les employeurs territoriaux dans leur diversité vers une recherche de l'exemplarité,
- Au vu de l'allongement des parcours et du nécessaire renouvellement des effectifs,
 - Favoriser l'évolution des parcours dans la Fonction Publique territoriale
- Au vu de la diversité des situations locales et des tailles de collectivités,
 - Répondre aux attentes plurielles des employeurs territoriaux.

Quelques mots sur chacun d'eux :

Le 1^{er} axe peut se résumer par la recherche de l'« **Efficienc**e des structures territoriales ». Dans ce domaine, il nous faudra aider les collectivités à passer le cap de la dématérialisation et les accompagner sur les transferts et mises en commun de personnel induits par les fusions et mutualisation à venir. Nous toucherons au cœur du sujet en outillant chacun dans le **pilotage de la masse salariale**. En nous appliquant à nous-mêmes ces principes, nous favoriserons aussi les services communs entre Centres de Gestion...

Le 2^{ème} axe renvoie à la « **responsabilité sociale** » de chaque employeur. Nous continuerons à assister les collectivités en matière de prévention, de handicap et d'insertion. Compte tenu des évolutions, je pense qu'il faut ouvrir un chantier sur les conditions du bien-être au travail abordant les aspects de risques psychosociaux et de déontologie. Au CDG, cela passera par la poursuite du dialogue social et la diffusion d'outils pratiques et les échanges d'expériences.

Le 3^{ème} axe s'articule sur la notion de « **parcours** » légèrement différente de celle de carrière. Il s'agit de veiller à l'attractivité de la FPT pour de bons recrutements en diversifiant les voies d'accès puis à stimuler des opportunités de secondes carrières, c'est-à-dire des possibilités de rebond avant l'usure professionnelle. Dans ces domaines, il faudra ouvrir des passerelles de mobilité entre les collectivités et entre les fonctions publiques, entre le privé et le public...

Enfin, le 4^{ème} axe boucle ce contrat avec l'idée d'**adaptation aux besoins**. 6 ans cela nous paraît parfois trop court pour agir et c'est aussi trop long pour tout prévoir. L'idée est d'entretenir les meilleures relations possibles entre les services du CDG et les collectivités pour rester toujours en phase avec leurs besoins. Les rencontres directes pour se dire les choses, les nouvelles technologies pour les échanges de fichiers doivent nous permettre d'innover, d'optimiser nos prestations et de PARTAGER LES SOLUTIONS R.H. Partagées, elles seront bien comprises, mieux appliquées et moins coûteuses...

Naturellement, dès 2015, nous pourrons déjà mettre en œuvre des priorités à travers :

- **des grandes concertations** : une dynamique des instances paritaires renouvelées, la décentralisation des réunions de bureaux au niveau des pays, la relance des coopérations ;
- **L'unité de la FPT et la réforme territoriale** : des relations étroites avec les collectivités adhérentes, la relance de réflexions dans le domaine de la médecine du travail, les actions régionales des CDG ;
- **La maîtrise des coûts de fonctionnement** : des conseils sur la masse salariale, le développement de la comptabilité analytique ;
- **L'ouverture d'un chantier externe et interne sur les risques psychosociaux : la qualité de vie au travail** ;
- **L'exploration de pistes nouvelles sur l'emploi** : l'apprentissage, la VAE, le bilan de compétences, le transfert de savoirs ;
- **La réussite des bascules technologiques** : les nouveaux logiciels, la dématérialisation.

Les compétences transférées aux collectivités reposent sur les compétences effectives de leurs agents. Pour recruter et fidéliser les moyens humains du service public local dans de bonnes conditions, il importe de disposer d'une fonction publique territoriale claire, respectueuse et motivante. C'est pourquoi, l'ensemble des mesures proposées concourent à préserver l'attractivité de la fonction publique territoriale, gage d'un rôle d'employeur pleinement assumé et de parcours valorisants au sein des collectivités.

J'aborde cette nouvelle responsabilité que vous venez de me confier en prenant appui sur les expériences accumulées tout au long de mes 25 ans de mandat d'élu local dont plus de 20 ans en charge des RH en tant qu'adjoint puis maire et VP à Rennes Métropole au cours des 6 dernières années en charge de la mise en place de la mutualisation. Les RH doivent être appréhendées comme une richesse plutôt qu'une simple ressource. J'ai pour habitude de faire preuve d'humilité face à une tâche nouvelle ce qui n'est pas antinomique de volontarisme et d'ambition.

Sénèque disait qu'il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va. []

Ce futur contrat, dit CPOM, outil indispensable que nous élaborerons ensemble, constituera notre feuille de route. L'équipage est compétent, complémentaire et prêt à s'adapter à d'éventuels coups de tabac dans ce nouveau contexte que j'évoquais à l'instant et qui ne garantit pas forcément une traversée en eaux calmes.

Autonomie de travail en délégation pour les VP, dans le prolongement du vécu de ce mandat sous la responsabilité du Président et en relation étroite avec les responsables de services et les membres de la direction.

Partage des décisions préparées au sein de bureaux rénovés dans le cadre d'un fonctionnement décentralisé au niveau des intercommunalités.

Neutralité induisant respect et écoute de l'autre et prise en compte de l'ensemble des points de vue et engagement de répondre aux attentes de l'ensemble de nos interlocuteurs dans le respect de leur diversité de la plus petite commune à la Région, tels sont les principes qui doivent guider notre action.

Je sais que je peux compter sur vous comme vous pouvez être assurés de ma fidélité à ces objectifs et de ma disponibilité ainsi que de celle de notre directeur et de son équipe.

Albert Jacquard, militant, scientifique, philosophe, défenseur des droits des plus fragiles et de notre terre tout aussi fragile, nous a quittés le 11 septembre 2013. Il nous posait cette question en forme d'invitation à un travail collectif aux services de nos concitoyens :

« La solidarité existe-t-elle encore ou bien sommes-nous en perpétuelle confrontation les uns envers les autres ? Alors que les différences nous inquiètent, pourquoi ne pas les transformer en force pour nous mener plus loin dans nos échanges, le plus naturellement possible et partager notre authenticité en toute modestie. »

Soyons ensemble attentifs aux aspirations de nos concitoyens, de leurs représentants élus et veillons au maintien, voire au renforcement, de nos solidarités territoriales.

Bon mandat à chacune et à chacun. Merci de votre attention.

Applaudissements de l'Assemblée.

Jean-Jacques BERNARD, en sa qualité de Président du Centre de Gestion, poursuit la lecture des rapports.

3. DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET DE MEMBRES DU BUREAU

Jean-Jacques BERNARD, Président, propose aux membres du Conseil d'Administration de reconduire la composition actuelle du Bureau de la manière suivante :

- Un Président,
 - quatre vice-présidents,
 - quatre membres du Bureau.
-

Il demande aux Membres du Conseil d'Administration s'ils sont d'accord avec cette proposition.

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la composition du Bureau telle qu'elle vient de leur être proposée, à savoir :

- Un Président,
- quatre Vice-Présidents,
- quatre Membres du Bureau.

4. ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Jean-Jacques BERNARD propose aux membres du Conseil d'Administration une élection individualisée pour les vice-présidents, à bulletins secrets.

(article 21 du décret n° 85-643 du 26.06.85 : le conseil élit parmi ses membres titulaires le président du centre de gestion et de deux à quatre vice-présidents ... Le président et les vice-présidents sont élus à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour...).

A. Élection du 1^{er} vice-président

Monsieur le Président Jean-Jacques BERNARD présente la candidature de monsieur Louis LE COZ, Adjoint au Maire de Redon, pour le poste de 1^{er} Vice-Président.

Il demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant présentée, il fait ensuite procéder à la distribution des bulletins de vote et à la circulation de l'urne. Aude de la VERGNE et Grégoire LE BLOND, benjamins de l'assemblée, constituent le bureau électoral.

Monsieur le Président proclame les résultats :

- nombre d'inscrits	: 33
- nombre de votants	: 28
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 28
- nombre de bulletins blancs et nuls	: 2
- nombre de suffrages exprimés	: 26
- majorité absolue	: 14

Monsieur Louis LE COZ obtient 26 voix.

Jean-Jacques BERNARD proclame monsieur Louis LE COZ élu 1^{er} Vice-Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine.

Il précise les attributions de M. Louis LE COZ, 1^{er} Vice-Président :

*** *Coopérations Régionales et inter-régionales de CDG :***

- **Coopération Concours Grand-Ouest,**
- **Coopération Informatique GO +.**

Applaudissements de l'Assemblée.

B. Élection du 2^{ème} vice-président

Monsieur le Président Jean-Jacques BERNARD présente la candidature de monsieur Patrick LAHAYE, Adjoint au Maire de La Bouëxière, pour le poste de 2^{ème} Vice-Président.

Il demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant présentée, il fait ensuite procéder à la distribution des bulletins de vote et à la circulation de l'urne. Aude de la VERGNE et Grégoire LE BLOND, benjamins de l'assemblée, constituent le bureau électoral.

Monsieur le Président proclame les résultats :

- nombre d'inscrits	: 33
- nombre de votants	: 28
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 28
- nombre de bulletins blancs et nuls	: 1
- nombre de suffrages exprimés	: 27
- majorité absolue	: 14

Monsieur Patrick LAHAYE obtient 27 voix.

Jean-Jacques BERNARD proclame monsieur Patrick LAHAYE élu 2^{ème} Vice-Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine.

Il précise les attributions de M. Patrick LAHAYE, 2^{ème} Vice-Président :

*** *Carrières et parcours des agents (SMEC) :***

- **Présidence du Comité Technique,**
- **Coopération régionale Emploi.**

Applaudissements de l'Assemblée.

C. Élection du 3^{ème} vice-président

Monsieur le Président Jean-Jacques BERNARD présente la candidature de monsieur Grégoire LE BLOND, Maire de Chantepie, pour le poste de 3^{ème} Vice-Président.

Il demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant présentée, il fait ensuite procéder à la distribution des bulletins de vote et à la circulation de l'urne. Aude de la VERGNE et Grégoire LE BLOND, benjamins de l'assemblée, constituent le bureau électoral.

Monsieur le Président proclame les résultats :

- nombre d'inscrits	: 33
- nombre de votants	: 28
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 28
- nombre de bulletins blancs et nuls	: 1
- nombre de suffrages exprimés	: 27
- majorité absolue	: 14

Monsieur Grégoire LE BLOND obtient 27 voix.

Jean-Jacques BERNARD proclame monsieur Grégoire LE BLOND élu 3^{ème} Vice-Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine.

Il précise les attributions de M. Grégoire LE BLOND, 3^{ème} Vice-Président :

*** Santé au travail : prévention et Instances médicales**

- Présidence de la Commission de Réforme,
- CHSCT.

Applaudissements de l'Assemblée.

D. Élection du 4^{ème} vice-président

Monsieur le Président Jean-Jacques BERNARD présente la candidature de madame Évelyne SIMON-GLORY, Maire de Plesder, pour le poste de 4^{ème} Vice-Président.

Il demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant présentée, il fait ensuite procéder à la distribution des bulletins de vote et à la circulation de l'urne. Aude de la VERGNE et Grégoire LE BLOND, benjamins de l'assemblée, constituent le bureau électoral.

Monsieur le Président proclame les résultats :

- nombre d'inscrits	: 33
- nombre de votants	: 28
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 28
- nombre de bulletins blancs et nuls	: 3
- nombre de suffrages exprimés	: 25
- majorité absolue	: 13

Madame Évelyne SIMON-GLORY obtient 25 voix.

Jean-Jacques BERNARD proclame madame Évelyne SIMON-GLORY élue 4^{ème} Vice-Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine.

Il précise les attributions de M^{me} Évelyne SIMON-GLORY, 4^{ème} Vice-Présidente :

*** Dialogue social et démarches d'exemplarité :**

- Présidence déléguée des Commissions Paritaires B et C
- Présidence déléguée du Conseil de Discipline.

Applaudissements de l'Assemblée.

5. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Jean-Jacques BERNARD, Président, propose aux membres du Conseil d'Administration une élection regroupée pour les membres du Bureau.

(article 22 du décret n° 85-643 du 26.06.85 : le conseil d'administration détermine la composition de son bureau.)

Il demande s'il y a des candidatures. Aucune candidature n'étant présentée, il présente les candidatures suivantes :

- Madame Christine LE FUR, Adjointe au Maire de Montauban-de-Bretagne
- Monsieur Alain LAUNAY, Maire de Pleurtuit
- Madame Marie-Christine MORICE, Maire d'Étrelles
- Monsieur Joseph DURAND, Adjoint au Maire de Bréal-sous-Montfort

Jean-Jacques BERNARD fait ensuite procéder à la distribution des bulletins de vote et à la circulation de l'urne. Aude de la VERGNE et Grégoire LE BLOND, benjamins de l'assemblée, constituent le bureau électoral.

Monsieur le Président proclame les résultats :

- nombre d'inscrits : 33
 - nombre de votants : 28
 - nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
 - nombre de bulletins blancs : 0
 - nombre de suffrages exprimés : 28
 - majorité absolue : 15
- Madame Christine LE FUR obtient 28 voix,
 - Monsieur Alain LAUNAY obtient 28 voix,
 - Madame Marie-Christine MORICE obtient 28 voix,
 - Monsieur Joseph DURAND obtient 28 voix.

Jean-Jacques BERNARD proclame :

- **Madame Christine LE FUR élue Membre du Bureau du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine,**
- **Monsieur Alain LAUNAY élu Membre du Bureau du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine,**
- **Madame Marie-Christine MORICE élue Membre du Bureau du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine,**
- **Monsieur Joseph DURAND élu Membre du Bureau du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine.**

Applaudissements de l'Assemblée.

6. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Jean-Jacques BERNARD, Président, propose aux membres du Conseil d'Administration d'examiner le règlement intérieur du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, qui leur a été adressé avec les rapports préliminaires, avant la réunion du mois d'octobre afin qu'ils puissent faire part d'éventuelles modifications avant son adoption.

(article 27 du décret n° 85-643 du 26.06.85 : le conseil d'administration arrête son règlement intérieur.)

Les Membres du Conseil d'Administration adopteront le règlement intérieur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine lors de leur prochaine réunion.

7. INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Références réglementaires (arrêté ministériel du 28 septembre 2001)

Jean-Jacques BERNARD, Président, précise aux membres du Conseil d'Administration que, en vertu de l'arrêté ministériel du 28 septembre 2001, les Présidents et Vice-Présidents des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent percevoir une indemnité de fonction votée par le Conseil d'Administration.

Concernant le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, les pourcentages des indemnités du Président et des Vice-Présidents seraient les suivants :

Effectifs résultant d'une enquête annuelle publiée par l'INSEE (au 31/12/2012)	Indemnité du Président taux maximal en %	Indemnité des Vice-Présidents taux maximal en %
Agents titulaires et non titulaires : 28 800 (de plus de 20 000 à 30 000 agents au plus)	65 %	30 % de l'indemnité du Président

Toutefois, l'article 5 de l'arrêté stipule que « l'indemnité allouée à un vice-président peut dépasser le maximum prévu à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au président et aux vice-présidents ne soit pas dépassé. ».

Éléments relatifs au versement de l'indemnité des élus du CDG 35 :

Indices :

Indice brut 1015 / Indice majoré 821 = 3 801,46 € bruts mensuels

Indemnité mensuelle possible du président :

65 % de l'IB 1015 = 2 470,95 € bruts mensuels

Indemnité mensuelle possible des vice-présidents :

30 % de l'indemnité du Président = 2 470,95 € X 30 % = 741,29 € bruts mensuels

Enveloppe mensuelle des indemnités des élus :

2 470,95 € + (4 X 741,29 €) = 5 436,11 € bruts mensuels

	Indemnités possibles	Indemnité versées actuellement
PRÉSIDENT	2 470,95 € (65 % IB 1015) (indemnité maximale)	2 090,80 € (55 % IB 1015)
VICE-PRÉSIDENT	741,29 € (30 % de l'indemnité du Président)	836,32 € (40 % de l'indemnité du Président)

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de reconduire les dispositions actuelles.

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le versement des indemnités du Président et des Vice-Présidents, avec effet au 8 juillet 2014, sur les bases suivantes :

- Indice de référence : **IB 1015 / IM 821**
- Indemnité du Président : **55 % de l'IB 2015, soit 2 090,80 € bruts mensuels**
- Indemnité des Vice-Présidents : **22 % de l'IB 2015, soit 836,32 € bruts mensuels**

Par ailleurs, ils décident de l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif du Centre de Gestion.

8. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

A. Organismes paritaires (textes essentiels, rôle, composition...)

Jean-Jacques BERNARD, Président, précise aux membres du Conseil d'Administration que l'une des missions importantes des Centres de Gestion est d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (les Commissions Administratives Paritaires, le Comité Technique départemental...).

✓ **COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES**

Les textes essentiels régissant les Commissions Administratives Paritaires :

- ♦ Articles 28 à 31 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- ♦ Décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires,
- ♦ Décret n° 2014-451 du 2 mai 2014 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques,
- ♦ Arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des élections aux Commissions Administratives Paritaires (JO du 4 juin 2014).

Les Commissions Administratives Paritaires sont obligatoirement mises en place au niveau des Centres de Gestion pour les Collectivités affiliées (collectivités qui emploient moins de 350 agents permanents à temps complet).

♦ **Leur rôle :**

Les Commissions Administratives Paritaires émettent des avis sur les grandes étapes de la carrière des agents ou sur des questions individuelles (ex. : *avancements d'échelon, de grade, promotion interne, notation annuelle, prorogation de stage, refus de titularisation, certaines disponibilités...*).

Les Commissions Administratives Paritaires siègent également en formation disciplinaire, sous la présidence d'un magistrat pour émettre un avis sur les sanctions disciplinaires.

Une Commission Administrative Paritaire est instituée par catégorie hiérarchique (A - B - C).

♦ **Leur composition :**

Les Commissions comprennent, en nombre égal, des représentants des Collectivités Territoriales ou Établissements Publics et des représentants du Personnel.

Chaque titulaire a un suppléant.

Leur nombre de membres varie en fonction du nombre d'agents de la catégorie (voir tableau ci-après).

♦ **Désignation des représentants :**

* **du personnel :**

Les représentants du personnel sont élus. Les listes des candidats sont présentées par les organisations syndicales pour le scrutin du 4 décembre 2014.

Les représentants du personnel se répartissent en groupes hiérarchiques (*groupe de base - groupe supérieur*).

*** des collectivités et établissements publics :**

Les représentants des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics aux Commissions Administratives Paritaires placées auprès des Centres de Gestion sont désignés à l'exception du Président de la C.A.P. (*le président du CDG est président de droit : les commissions administratives paritaires sont présidées par l'autorité territoriale - article 31 de la loi n° 84-53 du 26.01.84, 1^{er} alinéa*) par les élus locaux, membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion parmi les élus des Collectivités et Établissements affiliés.

Composition

	COLLÈGE DES ÉLUS		COLLÈGE DES AGENTS	
	TITULAIRES	SUPLÉANTS	TITULAIRES	SUPLÉANTS
CAP A	7	7	7	7
CAP B	8	8	8	8
CAP C	8	8	8	8

Il est proposé aux administrateurs de procéder à la désignation des Membres des Commissions Administratives Paritaires selon la composition figurant sur les pages suivantes.

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la désignation des membres des Commissions Administratives Paritaires représentant les collectivités conformément aux listes jointes.



COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES – PROPOSITION
 (parmi les élus des collectivités/établissements affiliés n'ayant pas leur propre CAP / Président CDG est de droit Président CAP / proportion minimale H/F 40%)

C A T E G O R I E A

<i>REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES</i>		<i>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</i>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
		<i>Groupe hiérarchique supérieur</i>	
BERNARD Jean-Jacques Maire de Thorigné-Fouillard	SIMON-GLORY Evelyne Maire de Plesder	CLARKE-CRENN Alison - CFDT Conser. du P. – Rennes Métropole	MAILLARD Jean-Luc – CFDT Conser. en Chef du P. – Rennes Métropole
MARECHAL Joseph Adjoint au Maire de LE PERTRE	DAUCE Marie-Hélène Maire de Romillé	JOLY Gérard – SNDGCT Directeur - Bruz	ARONDEL Jean-François – SNDGCT Attaché Ppal - Cancale
		<i>Groupe hiérarchique de base</i>	
PETARD-VOISIN Chantal Adjointe au Maire Le Rheu	PERRAULT Ghislaine Adjointe au Maire de Monterfil	CLARET Corinne – CFDT Attaché – Rennes Métropole	BOURY Roselyne – CFDT Secrétaire de Mairie - Romillé
RENOU Bernard Maire de Domagné	LE COZ Louis Adjoint au Maire de Redon	BRIAND Jean-Claude – CFDT Attaché Ppal – Mordelles	EUZEN Nadia (tirée au sort) Ingénieur – Rennes Métropole
LEFEUVRE Michel Vice-Président de Saint-Malo Agglomération	LE BLOND Grégoire Maire de Chantepie	MOREL Claudine – CFTC Attaché – Fougères Communauté	TOUFFET Jean-Paul – CFTC Attaché Ppal – Bourg-des-Comptes
LAUNAY Alain Maire de Pleurtuit	HARDY Jean-Pierre Vice-Président de Fougères Communauté	TRICAULT Marguerite – CGT Attaché - La Richardais	CORMIER Françoise – CGT Attaché de Cons. du P. – Rennes Métropole
BOUCHER Marie-Claire Maire de St Georges de Réintembault	LE MEN Brigitte Maire de Montgermont		

C A T E G O R I E B

<i>REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES</i>		<i>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</i>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
		<i>Groupe hiérarchique supérieur</i>	
BERNARD Jean-Jacques Maire de Thorigné-Fouillard	SIMON-GLORY Evelyne Maire de Plesder	SILLY Nathalie – CFDT Technicien Ppal 1 ^{ère} cl. – Rennes Métropole	LECLERC Eliane – CFDT Rédacteur Ppal 1 ^{ère} cl. - Betton
DURAND Joseph Adjoint au Maire de Bréal-sous-Montfort	DAUCE Marie-Hélène Maire de Romillé	MARZIN Ghislaine – CFDT Animateur Ppal 1 ^{ère} cl. - Gévezé	CHESNAIS Mélanie (tirée au sort) Tech. Ppal 2 ^{ème} cl. - CDC Bretagne Romant.
LE COZ Louis Adjoint au Maire de Redon	HERVE Pascal Maire de Bazouges La Pérouse	JOUANNY Martine (tirée au sort) Inf. classe sup. – CIAS à l'Ouest de Rennes	MONVOISIN Elodie (tirée au sort) Ed. Jeunes Enf. – CDC du Pays de Redon
LE FUR Christine Adjointe au Maire de Montauban-de-Bretagne	LE MEN Brigitte Maire de Montgermont	HARDY Françoise - CFTC Rédacteur Ppal 1 ^{ère} cl. – Vitré Communauté	BRUEZIERE Marie-Paule – CFTC Rédacteur Ppal 1 ^{ère} cl. - Melesse
PERRAULT Ghislaine Adjointe au Maire de Monterfil :	CARIO Jean Conseiller Municipal de Pipriac	MULLER Pierre - FO Ass. Ens. Artist. Ppal 1 ^{ère} cl. – Vitré Communauté	BRAND Frédéric – FO Prof. Ens. Art. – Le Rheu Synd. Voc. Scol. Musique La Flûme
		<i>Groupe hiérarchique de base</i>	
LAHAYE Patrick Adjoint au Maire de La Bouëxière	RANSONNETTE Marie-Pierre VP de la CDC du Pays de Liffré	GAYET Corinne – CFDT Rédacteur Ppal 1 ^{ère} cl. - Guipry	ROUX Elizabeth – CFDT Rédacteur Ppal 2 ^{ème} cl. - Redon
PETARD-VOISIN Chantal Adjointe au Maire Le Rheu	BOUCHER Marie-Claire Maire de St Georges de Reintembault	COUVERT Laurent – CGT Rédacteur Ppal 1 ^{ère} cl. – Rennes Métropole	MEUNIER-GALAND Nathalie – CGT Educateur APS – Fougères Communauté
THEBAULT Yves Maire de Bain-de-Bretagne	DAVID Delphine Maire de Montfort-sur-Meu	GAULTIER Françoise – CGT Rédacteur Ppal 1 ^{ère} cl. - Cintré	BEAUCHAMPS Lucie – CGT Ass. Conserv. des P&B – Rennes Métropole



COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES – PROPOSITION
(parmi les élus des collectivités/établissements affiliés n'ayant pas leur propre CAP / Président CDG est de droit Président CAP / proportion minimale H/F 40%)

C A T E G O R I E C

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
		Groupe hiérarchique supérieur	
BERNARD Jean-Jacques Maire de Thorigné-Fouillard	SIMON-GLORY Evelyne Maire de Plesder	DAVENEL Régine – CFDT Rédacteur - Vitré	ORAIN Jean-Luc – CFDT Adjoint Tech. Ppal 1 ^{ère} cl. – Bain-de-Bretagne
LE COZ Louis Adjoint au Maire de Redon	MORICE Marie-Christine Maire d'Ételles	CHEREL Pascal – CGT Adjoint Tech. Ppal 2 ^{ème} cl. - Mordelles	LAMBERT Patricia – CGT ATSEM Ppal 2 ^{ème} cl. - Chantepie
RANSONNETTE Marie-Pierre VP de la CDC du Pays de Liffré	PETARD-VOISIN Chantal Adjointe au Maire Le Rheu	GEORGES Franck – FO Technicien - Dinard	FOURIAUX Fabien – FO Adjoint Tech. Ppal 2 ^{ème} cl. – Le Rheu
DE LA VERGNE Aude Adjointe au Maire de Châteaubourg	DURAND Joseph Adjoint au Maire de Bréal-sous-Montfort	Groupe hiérarchique de base	
		GARNIER Yves – CFDT Adjoint Tech. Ppal 2 ^{ème} cl. - Chantepie	BUDEL Jean-Hugues – CFDT Adjoint Tech. Ppal 2 ^{ème} cl. – La Mézière
PITRE Marie-Odile Adjointe au Maire de Dinard	HARDY Jean-Pierre Vice-Président de Fougères Communauté	VIRAMA Suzie - CFDT Agent Social 2 ^{ème} cl. – EHPAD de Bruz	RIVARD Florence – CFDT Rédacteur – Saint-Aubin d'Aubigné
GORRE Gérard Adjointe au Maire de Le Crouais	CABANIS Florence Adjointe au Maire de Pacé	LOUVEL Patrick – CFTC Adjoint Tech. Ppal 2 ^{ème} cl. – Pocé-les-Bois	ANGER Patrick – CFTC Adjoint Tech. Ppal 2 ^{ème} cl. – Bonnemain
LAHAYE Patrick Adjoint au Maire de La Bouëxière	THEBAULT Philippe Maire de St Gilles	HEMON Marielle – CGT Adjoint Tech. 2 ^{ème} cl. - Redon	DORE Fabienne – CGT ATSEM Ppal 2 ^{ème} cl. – Thorigné-Fouillard
VINCENT Sandrine Maire de Chevaigné	LE MEN Brigitte Maire de Montgermont	BIGOT-CHAPIN Agnès – SUD Adjoint Adm. 1 ^{ère} cl. - St Malon-sur-Mel	CHABREYRON Fanch – SUD Adjoint Adm. 2 ^{ème} cl. – St Malo Agglomération

✓ COMITÉ TECHNIQUE

Les textes essentiels relatifs à cette commission sont les suivants :

- ♦ Articles 32 et 33 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée,
- ♦ Décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et de leurs Établissements Publics,
- ♦ Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive,
- ♦ Arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des élections aux Comités Techniques (JO du 4 juin 2014).

Un Comité Technique est créé auprès de chaque Centre de Gestion pour les Collectivités et Établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

♦ **Son rôle :**

Le Comité Technique est consulté pour avis sur des questions ayant trait :

- à l'organisation des services,
- aux programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et à leur incidence sur le personnel,
- aux problèmes d'hygiène et de sécurité...

♦ **Sa composition :**

Le nombre des membres titulaires des Comités Techniques est fixé en fonction du nombre d'électeurs. Pour le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, le nombre d'électeurs étant supérieur à 2 000, le nombre de représentants titulaires du personnel doit se situer entre 7 et 15.

Les membres suppléants sont en nombre égal à celui des membres titulaires.

Après consultation des organisations syndicales, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, par délibération en date du 19 juin 2014, a adopté la composition à 12 membres titulaires et 12 membres suppléants (*par collègue - représentants des Collectivités / représentants des employés*).

♦ **Désignation des représentants :**

* **du personnel :**

Les représentants du personnel sont élus. Les listes des candidats sont présentées par les organisations syndicales pour le scrutin du 4 décembre 2014.

* **des Collectivités :**

Pour le Centre de Gestion, les représentants sont désignés par le Président du Centre de Gestion parmi les membres du Conseil d'Administration issus des Collectivités ou des Établissements ayant moins de cinquante agents et parmi les agents de ces Collectivités et Établissements ou les agents du Centre de Gestion.

Le Président ne peut être désigné que parmi les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Bien que la désignation ressortisse à la seule compétence du Président, le Conseil d'Administration a toujours été invité à émettre un avis sur la désignation des représentants.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif réglementaire, il avait été proposé que des cadres administratifs et techniques siègent dans le collège des représentants des Collectivités Territoriales.

C'est ainsi que siégeaient, jusqu'à présent, avec les employeurs :

- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant des Directeurs Généraux,
- le Directeur Général des Services du Centre de Gestion et son suppléant,
- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la filière technique.

Tenant compte des différents critères tels que la répartition géographique, la taille et le type des collectivités, les représentations des différentes filières des cadres territoriaux et la parité, il est proposé aux administrateurs d'arrêter les désignations des Membres du Comité Technique départemental représentant les Collectivités selon la composition figurant sur la page suivante.

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, les désignations des membres du Comité Technique départemental représentant les Collectivités conformément à la liste jointe.

Monsieur le Président adresse ses remerciements à l'ensemble des membres pour avoir accepté de siéger dans ces différentes instances.

**COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE (PARITAIRE) DEPARTEMENTAL – Propositions
(parmi des élus et agents des collectivités - CA - de moins de 50 agents)**

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
LAHAYE Patrick Adjoint au Maire de LA BOUEXIERE	Philippe MONNERIE Maire de SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE	RIVARD Florence Mairie de SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE - CFDT	BAILLEUL Valérie Communauté de communes du VAL d'ILLE CFDT
CARIO Jean Conseiller Municipal de PIPRIAC	MEHAIGNERIE Marianick Maire de BALAZE	BERNARD François Mairie d'IFFENDIC - CFDT	BUDEL Jean-Hugues Mairie de LA MEZIERE - CFDT
GORRE Gérard Adjoint au Maire de LE CROUAIS	Gilbert MENARD Maire de LE SEL-DE-BRETAGNE	GAYET Corinne Mairie de GUIPRY - CFDT	<i>En cours</i>
MARECHAL Joseph Adjoint au Maire de LE PERTRE	RENOU Bernard Maire de DOMAGNE	PESCHARD Olivier Mairie de MAURE-DE-BRETAGNE - CFDT	BIENAIME Pascal MAPA de GOVEN - CFDT
LE FUR Christine Adjointe au Maire de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	ROBIN Didier Maire de TRESSÉ	BRUEZIERE Marie-Paule Mairie de MELESSE - CFTC	ORHANT Jacques – CFTC Mairie de BOURGBARRE – CFTC
MORICE Marie-Christine Maire d'ETRELLES	PERRAULT Ghislaine Adjointe au Maire de MONTERFIL	LOUVEL Patrick Mairie de POCE-LES-BOIS - CFTC	TOUFFET Jean-Paul Mairie de BOURG-DES-COMPTES - CFTC
RUELLO Jacques Maire de CINTRE	HERVE Pascal Mairie de BAZOUGES-LA-PÉROUSE	YRIS Marie-France Mairie de PLERGUER - CGT	TRICAULT Marguerite Mairie de LA RICHARDAIS - CGT
FOUGLE Alain Maire de FEINS	RAULT Henri Maire de CHAUVIGNÉ	KERMEUR Stéphane Sictom de TINTENIAC - CGT	LE COURTOIS Bruno Mairie de SERVON-SUR-VILAINE - CGT
POCHON Yvanne DGS – CDC SAINT-MÉEN / MONTAUBAN	POTTIER Sébastien DST – SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES	LECOUFLE Séverine Mairie de SAINT-MARC-LE-BLANC - CGT	CLEMENT Lydie Mairie de VEZIN-LE-COQUET - CGT
PICARD Hervé Directeur Général des Services de la Mairie de TINTENIAC	RETO Vincent Directeur Général des Services de la Mairie de CREVIN	BROUARD Jean-Yves Mairie de LA RICHARDAIS - FO	RENOUARD Léry Mairie de LA RICHARDAIS - FO
LASTENNET Klaoda DGS – Mairie de DINGE	SOUEF Christine Directrice Générale des Services de la Mairie d'ARGENTRE-DU-PLESSIS	LEMONNIER Annie Mairie de L'HERMITAGE - SUD	BORODINE Françoise Communauté de Communes du PAYS DE LIFFRE - SUD
PAVIOT Jean-Michel Secrétaire Général du CDG 35	HUBY Jean-Paul Directeur Général des Services du CDG 35		

B. Commission de réforme pour les collectivités affiliées

Jean-Jacques BERNARD, Président, présente aux membres du Conseil d'Administration le rapport relatif à la Commission de Réforme pour les collectivités affiliées.

Les textes essentiels régissant les Commissions de Réforme :

- ♦ *Article 57 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,*
- ♦ *Article 31 du Décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003,*
- ♦ *Arrêté du 4 août 2004.*

♦ **Leur rôle :**

La Commission de Réforme donne des avis en application des règles statutaires et lorsque le règlement de la CNRACL le prévoit.

Elle émet, entre autre, des avis sur :

- les refus d'imputabilité d'un accident de service ou d'une maladie contractée en service,
- l'allocation temporaire d'invalidité (ATI),
- la retraite pour invalidité,
- la demande de temps partiel thérapeutique,
- la demande de reclassement professionnel.

♦ **Leur composition :**

La Commission de Réforme est une instance consultative composée :

- du président de la commission désigné par le Préfet (*il dirige les délibérations mais ne prend pas part aux votes*),
- de 2 praticiens de médecine générale,
- de 2 représentants des employeurs,
- de 2 représentants du personnel par catégorie hiérarchique (A - B - C).

♦ **Désignation des représentants :**

*** le président titulaire et son suppléant :**

Le président de la commission de réforme est désigné par le Préfet.
De plus, un suppléant est désigné en cas d'absence du président titulaire ou en cas d'examen de dossiers d'agents de sa collectivité.

*** les deux praticiens de médecine générale :**

Les deux praticiens de médecine générale sont désignés par le Préfet, sur proposition de la DDCSPP.

*** les deux représentants des employeurs :**

Les représentants de l'administration sont désignés par un vote des membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion (*chaque titulaire a deux suppléants*).

*** les deux représentants du personnel :**

Les représentants du personnel sont désignés par les deux organisations syndicales disposant du plus grand nombre de sièges au sein de la CAP compétente à l'égard de l'agent concerné.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de procéder à la désignation des membres de la Commission de Réforme selon la composition suivante, étant précisé qu'une proposition de désignation du président de la Commission de Réforme ainsi que de son suppléant sera adressée à monsieur le Préfet.

Président des Commission de Réforme :

LE BLOND Grégoire - Maire de Chantepie

Suppléant du Président :

DURAND Joseph - Adjoint au Maire de Bréal-sous-Montfort

Commission de Réforme pour les collectivités affiliées au CDG 35 :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
THÉBAULT Yves Maire de Bain-de-Bretagne	- LEFEUVRE Michel Vice-Président de Saint-Malo Agglomération - DAUCÉ Marie-Hélène Maire de Romillé
LE FUR Christine Adjointe au Maire de Montauban-de-Bretagne	- GORRÉ Gérard Adjoint au Maire de Le Crouais - PIEDVACHE Bernard Maire de Boisgervilly

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la désignation des représentants du Centre de Gestion à la Commission de Réforme qui sera composée de la manière suivante :

- * **Président des Commissions de Réforme : Grégoire LE BLOND - Maire de Chantepie**
- * **Suppléant du Président : Joseph DURAND - Adjoint au Maire de Bréal-sous-Montfort**
- * **Commission de Réforme pour les collectivités affiliées au CDG 35 :**
 - Yves THÉBAULT : titulaire
 - Michel LEFEUVRE : suppléant
 - Marie-Hélène DAUCÉ : suppléante
 - Christine LE FUR : titulaire
 - Gérard GORRÉ : suppléant
 - Bernard PIEDVACHE : suppléant

C. Commission d'Appel d'Offres

Jean-Jacques BERNARD, Président, précise aux membres du Conseil d'Administration que la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) est un organe essentiel de la commande publique et son fonctionnement est régi par des règles qu'il faut respecter strictement. Contrairement à sa dénomination, la C.A.O. n'intervient pas seulement en matière d'appel d'offres, elle est également sollicitée pour les procédures négociées (compétences d'attribution du marché), pour statuer sur tout avenant dépassant de plus de 5 % le montant initial d'un marché et elle sert également de base à la composition de la commission pour la procédure de dialogue compétitif comme pour celle des jurys de concours.

Le Centre de Gestion, compte tenu des seuils pratiqués, sera essentiellement concerné par les marchés passés selon la procédure adaptée (*article 28 du Code des Marchés Publics*). Toutefois, l'existence d'une commission d'appel d'offres s'avère indispensable pour certaines opérations.

La composition de cette commission est déterminée à l'article 22 du Code des Marchés Publics qui dispose que lorsqu'il s'agit d'un établissement public local, la commission d'appel d'offres est composée des membres suivants :

- le représentant légal de l'établissement ou son représentant, président, et de deux à quatre membres de l'organe délibérant, désignés par celui-ci.

Il doit, par ailleurs, être procédé à l'élection de membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

- des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de fixer à 2 membres titulaires et 2 membres suppléants, en plus du Président (*ou de son représentant en cas d'absence*), la composition de la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion et de procéder à leur désignation.

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la composition de la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion, à savoir le Président et 2 membres titulaires et 2 membres suppléants, de la manière suivante :

TITULAIRES

- Jean-Jacques BERNARD, Président, Maire de Thorigné-Fouillard
- Évelyne SIMON-GLORY, Maire de Plesder
- Alain LAUNAY, Maire de Pleurtuit

SUPPLÉANTS

- Louis LE COZ, Adjoint au Maire de Redon
- Joseph DURAND, Adjoint au Maire de Bréal-sous-Montfort
- Patrick LAHAYE, Adjoint au Maire de La Bouëxière

D. Syndicat de Copropriété du Village des Collectivités

Jean-Jacques BERNARD, Président, signale aux membres du Conseil d'Administration que les locaux du Centre de Gestion, sis 1 avenue de Tizé à Thorigné-Fouillard, sont situés dans un ensemble immobilier qui constitue une copropriété.

Celle-ci fait l'objet d'un règlement qui prévoit la mise en place d'un syndicat de copropriété où le Centre de Gestion doit être représenté par son président ou un membre élu du Conseil d'Administration.

Pour information, il est précisé que le syndicat est la Société HAMEL Associés de Cesson-Sévigné.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de désigner monsieur le président pour faire partie du syndicat de copropriété du Village des Collectivités Territoriales ainsi qu'un suppléant.

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la composition de la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion, à savoir le Président et 2 membres titulaires et 2 membres suppléants, de la manière suivante :

- Jean-Jacques BERNARD, Président,
- Patrick LAHAYE, Adjoint au Maire de La Bouëxière

E. Comité des Œuvres Sociales

Jean-Jacques BERNARD, Président, informe les membres du Conseil d'Administration que le Comité des Œuvres Sociales, association Loi 1901, a été mis en place au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine en 1975. Il regroupe aujourd'hui 6 730 agents pour 395 collectivités avec un budget de près de 2 156 000 €.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens a été établie entre les deux institutions. Elle précise, notamment, certains engagements du Centre de Gestion à l'égard du COS (*versement d'une subvention annuelle de fonctionnement, mise à disposition à titre onéreux de locaux et de mobilier de bureau, attribution gratuite de certaines prestations, assistance par la mise à disposition de personnel intérimaire du Service Missions Temporaires ou à travers la prestation «Aide et Conseil »*).

Dans le cadre de cette convention, il est prévu l'existence d'un membre du Conseil d'Administration du CDG au Conseil d'Administration du COS 35.

Par ailleurs, le CDG 35 étant adhérent au COS pour ses agents, il doit également désigner un représentant parmi ses membres. Ce dispositif, à des fins d'efficacité et de simplification, pourrait faire l'objet d'une même désignation.

Il est proposé aux administrateurs de procéder à la désignation d'un délégué du CDG auprès du Comité des Œuvres Sociales.

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la désignation de Monsieur Grégoire LE BLOND, Vice-Président du Centre de Gestion et Maire de Chantepie, en qualité de délégué du CDG auprès du Comité des Œuvres Sociales.

F. Instance du Personnel

Jean-Jacques BERNARD, Président, précise aux membres du Conseil d'Administration que le CDG 35, malgré un effectif de 90 agents permanents au siège, ne dispose pas de son propre CTP puisqu'il est rattaché au CTP départemental.

Une instance du Personnel a donc été instituée en 2008 et il convient de désigner les membres du Conseil d'Administration pour y siéger.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de procéder à la désignation de trois membres élus pour représenter le Centre de Gestion au sein de l'instance représentative du personnel.

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la désignation de trois membres élus pour représenter le Centre de Gestion au sein de l'Instance représentative du personnel, à savoir :

- Jean-Jacques BERNARD, Président du CDG 35, Maire de Thorigné-Fouillard
- Patrick LAHAYE, Vice-Président du CDG 35, Adjoint au Maire de La Bouëxière
- Évelyne SIMON-GLORY, Vice-Présidente du CDG 35, Maire de Plesder

9. FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SÉJOUR DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Jacques BERNARD, Président, informe les membres du Conseil d'Administration que l'article 32 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 stipule que le Centre de Gestion est responsable des dommages résultant des accidents subis par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans l'exercice de leurs fonctions.

Les frais de déplacement et de séjour supportés par les membres du Conseil d'Administration à l'occasion des réunions du Conseil d'Administration, du Bureau ou de tout organisme dont ils font partie ès qualités sont remboursés dans les conditions prévues par le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001.

Les élus du Centre de Gestion, et plus particulièrement le Président et les Vice-Présidents, peuvent être amenés à engager personnellement des frais (déplacement, hébergement, restauration) dans le cadre de leurs missions.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2123-18, autorisent le remboursement des frais réels, sur production de justificatifs.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'adopter la prise en charge, par le Centre de Gestion, de la totalité des frais engagés par les élus sur la base des frais réels et sur production de justificatifs.

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la prise en charge, par le Centre de Gestion, de la totalité des frais engagés par les élus sur la base des frais réels et sur production de justificatifs.

10. RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS

Jean-Jacques BERNARD, Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que deux organismes, la FONPEL (*caisse des dépôts et consignations*) et la CAREL (*mutualité française*), proposent des régimes de retraite complémentaire pour les élus territoriaux qui perçoivent une indemnité de fonction.

Les modes de fonctionnement sont identiques : les élus choisissent un des taux de cotisation proposés (4 %, 6 % ou 8 % sur le montant brut de l'indemnité perçue) et ce choix déclenche le versement obligatoire de la même cotisation par la collectivité ou l'établissement qui verse l'indemnité.

Vu les régimes de retraite complémentaires actuellement proposés aux élus locaux percevant une indemnité de fonction et considérant qu'une demande d'adhésion d'un élu entraîne le versement obligatoire d'une cotisation identique à la charge du Centre de Gestion, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'accepter le principe d'un versement d'une cotisation de retraite complémentaire (*FONPEL ou CAREL*), selon les choix d'adhésion d'un ou plusieurs élus du Centre de Gestion percevant une indemnité de fonctions, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif du CDG.

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le principe d'un versement d'une cotisation de retraite complémentaire (*FONPEL ou CAREL*), selon les choix d'adhésion d'un ou plusieurs élus du Centre de Gestion percevant une indemnité de fonctions, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif du CDG.

11. INDEMNITÉ À L'AGENT COMPTABLE

Jean-Jacques BERNARD, Président, informe les membres du Conseil d'Administration que le Conseil d'Administration nouvellement élu doit décider du versement de l'indemnité de conseil prévue par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 à l'agent comptable du Centre de Gestion.

Par délibération n° 2011.64 en date du 7 décembre 2011, le Conseil d'Administration avait décidé d'octroyer, à son taux maximum, l'indemnité de conseil du Comptable du Centre de Gestion.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de reconduire le versement de l'indemnité à Monsieur André DORÉ, agent comptable du Centre de Gestion, au taux maximum (estimation : 2 000 €) et de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif du CDG.

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, par vote à main levée, de reconduire le versement de l'indemnité à Monsieur André DORÉ, agent comptable du Centre de Gestion, au taux maximum (estimation : 2 000 €) et de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif du CDG.

12. DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN AGENT DU CDG

Jean-Jacques BERNARD, Président, expose aux membres du Conseil d'Administration la demande de protection fonctionnelle adressée par un agent titulaire du CDG à son employeur, à la suite de l'agression physique dont il a été victime le mardi 17 juin 2014 dans son bureau du rez-de-chaussée du CDG 35 de la part d'un autre agent du CDG. L'agent demandeur a initié une procédure pénale et civile et porté plainte pour violence contre le 2nd agent. Il est rappelé que l'agent peut librement choisir son avocat.

Prévue par l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, la protection fonctionnelle vise notamment à protéger un agent titulaire contre les voies de fait dont il est victime à l'occasion de ses fonctions, y compris si elles émanent d'un autre agent public.

Les modalités de cette protection sont de plusieurs ordres :

- **Accompagnement** de l'agent tout au long de la procédure, s'il le demande,
- Accord **d'autorisations d'absence** à l'agent pour le déroulement de la procédure (convocations de police et de l'autorité judiciaire, entretiens avec son défenseur, audiences...), ainsi que pour d'autres agents éventuellement convoqués.
- Prise en charge de tout ou partie des **frais engagés** par l'agent en initiant une procédure judiciaire.

S'agissant des honoraires d'avocat, des dépens, frais de dossier et d'huissier (sur présentation des factures), et autres frais, il est proposé d'autoriser le Président du CDG 35 à signer une convention d'honoraires avec le Cabinet d'Avocats.

Par ailleurs, une déclaration de litige auprès de la compagnie d'assurance du CDG est en cours. L'accord de prise en charge n'est pas acté à ce jour.

Enfin, il est précisé qu'il a été décidé de prononcer une suspension administrative de fonctions à l'encontre de l'agent incriminé et qu'une enquête disciplinaire est en cours en vue de la saisine du Conseil de discipline.

Aussi, est-il proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'accorder à l'agent demandeur la protection fonctionnelle dans le cadre des procédures en lien avec l'agression dont il a été victime le mardi 17 juin 2014 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention d'honoraires avec le Cabinet d'Avocats.

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, par vote à main levée :

- **d'accorder à l'agent demandeur la protection fonctionnelle dans le cadre des procédures en lien avec l'agression dont il a été victime le mardi 17 juin 2014 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention d'honoraires avec le Cabinet d'Avocats de l'agent agressé.**

LE CALENDRIER DES RÉUNIONS

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG

Réunions de 9 h 30 à 12 h 30 environ, suivies d'un déjeuner

2nd SEMESTRE 2014

BUREAU	CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 25 septembre 2014	Mardi 7 octobre 2014
Jeudi 20 novembre 2014	Mardi 2 décembre 2014

ANNÉE 2015

BUREAU	CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 5 mars 2015	Jeudi 19 mars 2015
Jeudi 30 avril 2015	Mardi 12 mai 2015
Jeudi 11 juin 2015	Jeudi 25 juin 2015
Jeudi 17 septembre 2015	Jeudi 1 ^{er} octobre 2015
Jeudi 12 novembre 2015	Jeudi 26 novembre 2015

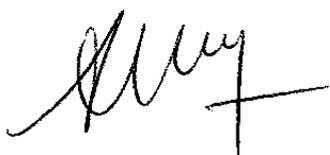
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président Jean-Jacques BERNARD clôt la séance à 12 H 20.

Il présente ensuite aux administrateurs Jean-Paul HUBY, Directeur Général des Services, et invite ce dernier à présenter les membres de l'administration du Centre de Gestion présents.

- Le Directeur Général Adjoint : Laurent ZAM
- Le Secrétaire Général : Jean-Michel PAVIOT
- le Responsable du Service « Technologies de l'Information » : Philippe BEAUCOUDRAY
- la responsable du Service « Conseil et Développement » : Élise ENDEWELT
- la responsable du Service « Statuts - Rémunération » : Séverine GAUBERT
- la responsable du Service « Concours - Examens » : Nathalie JACQUET
- la responsable du service « Mobilité - Emploi - Compétences » : Christèle RÉGNAULT
- la responsable du Service « Conditions de Travail » : Sylvie SOYER
- les assistantes de Direction : Laurence BELLITI et Gwénaëlle JÉGOU

Une photographie des membres du Conseil d'Administration est ensuite prévue, suivie d'un buffet déjeunatoire.

Le Secrétaire de Séance,



Aude de la VERGNE



Le Président,



Jean-Jacques BERNARD